

Le Secrétaire Général

à

Monsieur Jean-René MASSON
Directeur de l'administration générale et de la
modernisation des services (DAGEMO)
Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du
Logement
39/43, quai André Citroën
75739 Paris cedex 15

Toulouse, le 09/11/2007

Monsieur le Directeur,

Comme tous les agents, j'ai été destinataire de la note DAGEMO n° BAT 2007 / 711 traitant de la mise en œuvre de mesures tendant à « améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires ».

La façon dont le personnel est « encouragé » est déjà plus que préoccupante (Cf. enquête CFTC-TEF sur le stress au travail largement diffusée) mais la lecture de cette note permet de mesurer à quel point le ministère du travail est peu respectueux des missions qu'accomplissent ses agents.

Je m'explique : non content de minorer les droits aux congés des agents, ce qui est arrivé par l'inclusion de la 6^e semaine en « RTT » suivi de la suppression d'1 jour RTT sous prétexte de « solidarité » (lundi de pentecôte), désormais, vous proposez aux agents de vos services **de perdre de 1 à 4 jours de leurs congés** afin de les « monétiser » et de les utiliser pour une « amélioration substantielle de leur pouvoir d'achat ».

Permettez-moi de prendre pour exemple mon salaire, dans lequel nombre d'agents se reconnaîtront :

Agent de catégorie C, échelle 4, 6^e échelon (indice 316). Quinze ans de carrière et un avancement à minima, n'ayant jamais bénéficié ni de promotion ni de réduction d'ancienneté. Je perçois un traitement brut de 1 432,85 euros auxquels s'ajoutent 369,22 euros de primes (indemnité moyenne du corps soit 10 parts). Au total un brut de 1 802,05 euros. Vous calculerez rapidement avec moi que je gagne 11,88 euros/heure, ce qui donne **83,16 euros brut par jour**. Même calculé en trentième les agents sont perdants.

Vos services me proposent « *républiquement* » de choisir de « monétiser » **65 euros brut** la journée ! C'est bien le prix de la journée d'un adjoint ! Je dois considérer ceci comme pouvant « améliorer mon pouvoir d'achat » et celui de tous mes collègues du ministère ? Pour les autres catégories, le calcul est identique.

Mon exemple sera livré à chacun, dans une lettre ouverte, chacun appréciera...

Être pris pour des imbéciles qui ne savent pas calculer relève du mépris le plus offensant que je ne peux que déplorer humainement et, syndicalement je dénonce cette note qui est « balancée » pendant les congés, instaurant des discriminations graves entre les agents.

Le Secrétaire Général
E. CESPEDES



SYNDICAT NATIONAL
C.F.T.C. TRAVAIL
EMPLOI FORMATION

Adresse administrative et
postale :

70 chemin du Sang-du-Serp

31200 TOULOUSE

Téléphone :

06 78 06 97 59

06 78 06 97 62

Fax :

05 61 15 72 94

Siège social :

Section ministère Emploi,
Cohésion sociale et
Logement

39-43 quai André-Citroën

75902 PARIS cedex 15

Courriel :

syndicat.cftc

@cftc.travail.gouv.fr

ou

cftc.tef@wanadoo.fr

Site Internet :

<http://fgcftcmipy.free.fr/>

sections/tef/index.htm